

**Nom du projet :****XXX****Nom du Bénéficiaire :****XXXX****Coût total :****Xxxx EUR**

Toutes les informations demandées dans ce document doivent être complétées.

Où faire parvenir votre dossier ?	Ministère de l'Économie Direction de la politique régionale A l'attention de M. Pierre Colbach L-2914 Luxembourg
Contact en cas de besoin d'assistance	M. Pierre Colbach Tél. : +352 247 88424

Cases réservées au Ministère de l'Économie – Autorité de gestion FEDER:

Date de réception de la demande :	_ _ / _ _ / _ _ _ _
Numéro attribué au projet :	_ _ _ _ _ / _ _ / _ _
Personne en charge du projet :	
Domaine d'intervention :	
Forme de financement :	
Type de territoire :	
Mécanisme de mise en œuvre territoriale :	





1. IDENTIFICATION DU OU DES BENEFICIAIRE(S)

Nom du bénéficiaire : _____

Statut juridique: _____

Adresse : _____

Code postal : L- |_|_|_|_| Ville : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ;

Fixe

Nom du représentant: _____

Titre/Fonction du représentant: _____

Personne en charge du projet: _____

Titre/Fonction de la personne en charge du projet: _____

Email: _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Fixe

Mobile

Titulaire du compte:

Institut:

No compte IBAN:

B.I.C.

2^e bénéficiaire éventuel :

Nom du bénéficiaire : _____

Statut juridique: _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_| Ville : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ;

Fixe

Nom du représentant: _____

Titre/Fonction du représentant: _____

Personne en charge du projet: _____

Titre/Fonction de la personne en charge du projet: _____

Email: _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Fixe

Mobile

Titulaire du compte:

Institut:

No compte IBAN:

B.I.C. :

Autres informations:

Avez-vous déjà bénéficié d'un cofinancement communautaire sur la période précédente ou en cours ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez :

2. IDENTIFICATION DU OU DES COFINANCEUR(S) NATIONAL(AUX) PUBLIC(S) ÉVENTUEL(S) DU PROJET

Nom du cofinanceur 1:

Nom du service:

Base légale du cofinancement :

Taux de cofinancement/plafond: % / €

Nom du responsable du projet:

N° de téléphone du responsable:

Email du responsable:

Nom du cofinanceur 2:

Nom du service:

Base légale du cofinancement:

Taux de cofinancement/plafond: % / €

Nom du responsable du projet:

N° de téléphone du responsable:

Email du responsable:

Prière de joindre un document attestant l'engagement du ou des cofinanceurs publics (arrêtés, attestations ou lettres d'intention)



3. DESCRIPTION DU PROJET

1. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

--

2. CONTEXTE DU PROJET (STRATEGIE / POLITIQUE / LOGIQUE D'INTERVENTION/SMART SPECIALISATION STRATEGY/PROJET PILOTE, ETC.)

--

3. OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTEES (IMPACTS DIRECTS ET INDIRECTS/AVANTAGES ATTENDUS/VALEURS AJOUTEES, ETC...)

1) Au niveau de votre projet et institution

--

2) Au niveau national

--



4. CALENDRIER DU PROJET

Période d'éligibilité des dépenses liquidées : **01.01.2021 – 31.12.2029**

Date de décision officielle de réalisation du projet : |_|_|/|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date de démarrage opérationnel du projet : |_|_|/|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date de finalisation du projet : |_|_|/|_|_|_|_|_|_|_|_|

Précisez le phasage du projet : (Description de la progression du projet ; déroulement des actions à mettre en œuvre pendant la réalisation du projet)

--

5. MOYENS MIS EN ŒUVRE¹

a) Moyens humains mis à disposition du projet :

Nombre de personnes affectées directement au projet : _____ ETP².

Fonction des personnes affectées au projet	Nombre de personnes ETP	Dont : Hommes	Dont : Femmes	Dont : Personnes en situation de handicap

b) Moyens matériels acquis et/ou utilisés pour les besoins du projet

--

6. LIVRABLES ET REALISATIONS

--

¹ Uniquement pour les projets avec un cofinancement direct de ressources humaines, hors sous-traitance ou marchés publics.

² Equivalent temps plein.



7. PILOTAGE

Dispositifs administratifs et opérationnels mis en place pour assurer la gestion, le contrôle et le suivi du projet (Descriptif du système comptable utilisé (BOB, SAP, etc...) et du système d'archivage (dossier papier et/ou informatique, etc, ...)

8. INTEGRATION DU PROJET DANS LE PROGRAMME FEDER

Veuillez sélectionner un objectif spécifique correspondant au mieux à votre projet :

Objectif stratégique 1 : Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC

- ☐ Objectif spécifique 1.1. : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
- ☐ Objectif spécifique 1.2. : Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics
- ☐ Objectif spécifique 1.3. : Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs

Objectif stratégique 2 : Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone

- ☐ Objectif spécifique 2.1. : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- ☐ Objectif spécifique 2.2. : Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergie renouvelables, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés

Objectif FTJ - Fonds pour une Transition Juste

- ☐ Objectif spécifique 4.1 Permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales et en matière d'emploi, de la transition vers les objectifs de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat d'ici à 2050, sur la base de l'accord de Paris.



9. LES CRITERES DE SELECTION

Veillez sélectionner un ou plusieurs critères de sélection en relation avec votre projet, tout en sachant que ce dernier doit impérativement avoir un impact sur le ou les indicateurs de réalisation et de résultat :

Axe prioritaire 1/2/FTJ: (selon choix dans point 8)

Mettre -> Objectif spécifique suivant sélection dans point 8

1) Critères de sélection « programme FEDER »

2) Critères de sélection « environnementaux » selon l'application du principe consistant « à ne pas causer de préjudice important - DNSH »

Quel est l'impact de votre projet sur les objectifs environnementaux mentionnés ci-dessous	négatif			neutre	positif		
	1	2	3	4	5	6	7
	---	--	-	0	+	++	+++
CO ₂ /climat							
Sol							
Eaux							
Biodiversité							
Nature 2000							
Air							
Bruit							
Modal Split (pour projet transport)							
Paysages							

Case réservée à l'AG : Coefficient « DNSH » : **XX**



4. LES INDICATEURS

Les objectifs spécifiques au programme sont quantifiés à l'aide d'un nombre limité d'indicateurs communautaires spécifiques. Ces indicateurs permettent de mesurer les progrès du programme par rapport à la situation de départ.

A cet effet, veuillez chiffrer obligatoirement les indicateurs de réalisation et de résultat en relation avec l'objectif spécifique choisi pour votre projet :

Les indicateurs appartenant à l'objectif stratégique 1/2/FTJ :

Objectif spécifique	ID	Indicateurs* de réalisation et de résultat	Unité de mesure	Valeur cible
OS 1.1. : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	RCO06	Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	ETP annuels	
	RCO08	Valeur nominale des équipements pour la recherche et l'innovation	euros	
	RCR102	Emplois dans la recherche créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	ETP annuels	
OS 1.2				
OS 1.3				
OS 2.1				
OS 2.2				
FTJ 4.1				

*Les définitions des indicateurs de réalisation et de résultat peuvent être consultées et téléchargées sur www.feder.lu



5. PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

1. ÉLIGIBILITE DES DEPENSES

(Période d'éligibilité des dépenses liquidées : **01.01.2021 – 31.12.2029**)

Les dépenses éligibles à un cofinancement FEDER sont décrites dans le guide de l'utilisateur téléchargeable sur www.feder.lu. Il est impératif de vérifier ces critères d'éligibilité avant de compléter le tableau des dépenses.

2. TRAITEMENT DES COÛTS INDIRECTS :

Quelle base de traitement des coûts indirects choisissez-vous ?

- ☐ Au forfait (Taux forfaitaire sur coûts directs³) :
- ☐ 7 % des coûts directs éligibles du projet (sans présentation de justificatifs de dépenses)
 - ☐ 15% des frais de personnel directs éligibles du projet (sans présentation de justificatifs de dépenses)
 - ☐ 25% maximum des coûts directs éligibles (sur présentation des justificatifs de dépenses, taux calculé conformément à l'article 53 paragraphe 3, point a) du règl. (UE) n°2021/1060)
- ☐ Au réel : sur présentation des justificatifs de dépenses et méthode de calcul

3. BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT (PREVISIONNEL⁴):

Budget/Devis	Montant HTVA en EUR *	Plan de financement	Montant HTVA en EUR*
<u>CHARGES ET PRODUITS</u>			
<u>100. FRAIS DIRECTS</u>		<u>Fonds propres ⁽⁵⁾:</u>	
110 Frais de personnel affecté au projet (RH)		<u>Contribution publique:</u> (Etat, commune, etc...)	
120 Prestations de services, fournitures et sous-traitances (soumis aux règles de marchés publics)		<u>Contribution privée ⁽⁶⁾:</u>	
130 Loyers et charges locatives (si directement affectables)		<u>Contribution FEDER ⁽⁷⁾:</u>	
140 Redevances pour brevets, licences, marques, accessoires		<u>Autre source de financement:</u>	
150 Honoraires d'avocats, experts (y compris des études)			
160 Transports et déplacements			

³ Cf Règl. (UE) 2021/1060 du 24.06.2021 art. 54 « Lorsqu'un taux forfaitaire est utilisé pour couvrir les coûts indirects d'une opération, celui-ci peut être calculé au moyen de l'un des taux forfaitaires suivants (...). ».

⁴ Lignes budgétaires renseignées à titre indicatif sous réserve du respect du montant du financement FEDER fixé dans la convention et des règles d'éligibilité nationales et européennes.



170 Annonces, publicité, propagande et documentation (y compris foires et expositions, missions et réceptions) 180 Autres frais exploitation <u>200. FRAIS INDIRECTS (DÉPENSES CERTIFIÉES PAR AUDITEUR)</u> 210 Frais de personnel (salaires direction et administratifs) 210 Consommables (Eau, électricité, gaz, entretien, etc.) 220 Autre frais indirects (Loyer, assurance, frais de télécommunication, etc.) <u>300. INVESTISSEMENTS</u> 310 Immobilisations incorporelles 311 Concessions, brevets licences, marques et droits 320 Immobilisations corporelles 321 Terrains bâtis (Bâtiments industriels, ateliers, Bâtiments administratifs et commerciaux) 322 Installations (Installations bâtiments industriels ateliers, administratifs, commerciaux et d'exploitation ; Installations d'eau, d'électricité, de vapeur, de gaz, de chauffage, de conditionnement d'air, etc.) 323 Machines 324 Outillage 325 Mobilier et matériel de bureau (Mobilier et matériel de bureau des bâtiments industriels, ateliers, administratifs ou commerciaux) 326 Matériel roulant (Voitures, Camions, Remorques, Chariots élévateurs, Grues, etc.) <u>400. RECETTES</u>			
Total :		Total :	

(5) Les emprunts et lignes de crédit sont à inclure

(6) En cas d'absence ou d'insuffisance de cofinancement privé, cette défaillance est assumée par le bénéficiaire

(7) Le taux de cofinancement maximum pour les objectifs stratégiques 1 et 2 est de 40% du coût total éligible

Le taux de cofinancement maximum pour le FTJ est de 50% du coût total éligible

*La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ne sera pas cofinancée par le FEDER et à exclure.

**4. ECHEANCIER DU PROJET:**

Montant total prévisionnel ventilé par année :

Années	Montant des dépenses prévisionnelles HTVA
2021	
2022	
2023	
2024	
2025	
2026	
2027	
2028	
2029	
Total :	

**5. POTENTIEL EVENTUEL DE L'OPERATION EN TERMES DE GENERATION DE RECETTES NETTES**

Pour la programmation 2021-2027, il n'y a pas de calcul de déficit d'autofinancement à fournir pour un projet qui génère des recettes. Néanmoins, si le projet est générateur de recettes nettes, son taux de financement pourra, le cas échéant, être plafonné en fonction du montant de celles-ci. Lorsque la fiche de projet sera finalisée après la sélection du projet, l'autorité de gestion FEDER vérifiera cet aspect.

Est-ce que votre projet génère des recettes nettes : Oui ☐ Non ☐

Si oui, veuillez indiquer le montant des recettes nettes annuelles (estimation) :

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Montant	0	0	0	0	0	0	0	0	0

6. PROJET SOUMIS AUX REGLES EN MATIERE D'AIDES D'ETAT (ENTREPRISE OU ENTITE EXERÇANT UNE ACTIVITE ECONOMIQUE) :

La présente rubrique s'applique uniquement aux projet soumis aux règles en matière d'aide d'Etat au sens de l'article 107 et 108 du traité et invoquant le bénéfice de la règle de « minimis »⁸

La réglementation limite le montant des subventions cumulées pour une même entreprise sur une période de trois exercices fiscaux. Listez dans le tableau ci-dessous l'ensemble des aides publiques perçues au cours des deux derniers exercices fiscaux et de l'exercice fiscal en cours.

Financier	Type d'aide	Projet aidé	Montant de l'aide par année(€)			Total financier
			Année N	Année N-1	Année N-2	

⁸ Règlement (UE) n ° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.



6. PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

1. POUR TOUS LES BENEFICIAIRES

- Document attestant l'engagement de chaque cofinanceur public (arrêté, attestation ou lettre d'intention)
- Délibération de l'organe compétent avec exposé des motifs approuvant le projet et plan de financement prévisionnel
- Décision autorisant le(s) marché(s) public(s)

Si applicable, prière de compléter la liste des marchés publics à effectuer lors de la réalisation de votre projet ci-dessous :

N°	Description des travaux/services	Type de fournisseurs (domaine d'activité)	Montant estimatif du marché HTVA (EUR)	Type de procédure prévue (négocié, restreinte, ouverte, publique nationale et/ou européenne)
1				
2				
3				
4				
5				

2. POUR LES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS PRIVEES

- Extrait d'inscription au Registre de commerce
- Statuts du bénéficiaire
- Attestation que le bénéficiaire est à jour de ses obligations sociales et fiscales
- Extrait des comptes annuels



7. PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES HORIZONTALS COMMUNAUTAIRES⁹

Expliquer comment et de quelle manière votre projet respecte les « *principes horizontaux communautaires* » énumérés dans le tableau ci-dessous :

Egalité entre les hommes et les femmes	
Egalité des chances et non-discrimination (personnes en situation de handicap)	
Charte des droits fondamentaux de l'UE	
Développement durable et protection de l'environnement – Respect du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »	

⁹ Il est sous-entendu que le projet doit respecter la réglementation UE en la matière.



INVESTIR DANS UNE EUROPE PLUS INTELLIGENTE ET PLUS VERTE 2021-2027				
FOR01 FICHE DE CANDIDATURE FEDER				
Version 01	02.02.2023	Classification : public	Distribution : blanc	Page 15/15

8. ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Par la présente, je certifie que les renseignements fournis sont exacts et accepte le traitement informatique des données fournies. Par ailleurs, je me déclare être prêt à respecter en particulier les obligations suivantes en cas de sélection du projet¹⁰ :

- à respecter les obligations d'information et de publicité, afin d'assurer la visibilité du projet cofinancé par le FEDER – règlement (UE) n°2021/1060, articles 46 - 50 ;
- à respecter les règles d'éligibilité nationales et communautaires dans le cadre des opérations cofinancées par le FEDER (Document « Guide de l'utilisateur FEDER » - règlement (UE) n°2021/1060, articles 63 à 68 et règlement (UE) n°2021/1058, articles 5 à 7 ;
- à remettre à l'autorité de gestion au moins une fois par an un rapport financier et d'avancement matériel, les valeurs obtenues des indicateurs de réalisation et de résultat, ainsi qu'un rapport de performance final - règlement (UE) n°2021/1080, articles 42 et 43 ;
- à respecter les principes horizontaux de l'UE, notamment : les règles de concurrence et de passation des marchés publics et celles relatives aux aides d'Etat, au développement durable, à l'égalité des chances, à l'égalité entre hommes et femmes et à la Charte des droits fondamentaux de l'UE ;
- à se soumettre à tout contrôle sur pièces et sur place effectué par le Ministère de l'Economie et les autorités de contrôle nationales et de l'UE ou leurs mandataires;
- à tenir une comptabilité séparée ou utiliser des codes comptables appropriés pour toutes les transactions relatives à l'opération, sans préjudice des règles comptables nationales - règlement (UE) n°2021/1058, article 74 paragraphe 1, point a) i) ;
- à conserver les documents relatifs à l'opération pour une période de cinq ans à compter du 31 décembre de l'année au cours de laquelle l'autorité de gestion verse le dernier paiement au bénéficiaire - règlement (UE) n°2021/1058, article 82.
- Ayant pris connaissance des documents et règlements, téléchargeables sur www.feder.lu, suivants :
 - Programme FEDER 2021-2027
 - Guide de l'utilisateur FEDER (règles d'éligibilités et kit d'information et de communication inclus)
 - Définitions des indicateurs de réalisation et de résultat FEDER

Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide.

Fait à _____, envoyé à l'AG FEDER le _____



Cachet LUXTRUST validant la signature électronique du demandeur
(représentant légal ou délégué)

¹⁰ En cas de sélection du projet, une convention entre le Ministre de l'Économie et le bénéficiaire sera signée reprenant les droits et obligations légales et réglementaires nationales et communautaires de chacune des parties.